



Direction générale

Le 13 décembre 2019

Marc
Monsieur Marc Croteau
Sous-ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques (MELCC)
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de la rivière Lorette – Révision de l'échéancier

Monsieur le Sous-Ministre,

La présente fait suite à notre correspondance du 12 juillet 2019 relativement au réaménagement de la rivière Lorette et des échanges subséquents avec votre ministère.

Nous vous présentons une mise à jour de l'échéancier pour le dépôt des compléments à l'étude d'impact sur l'environnement du projet révisé.

La Ville de Québec vise toujours compléter le processus d'évaluation environnementale du projet de réaménagement de la rivière Lorette en fonction des phases planifiées pour la réalisation de travaux permanents, soit :

- la reconstruction du pont de l'Accueil sur le boulevard Masson (documents transmis au ministère);
- la construction d'un canal de crue en amont du pont de la Maison O'Neil sur le boulevard Wilfrid-Hamel;
- la pérennisation des mesures temporaires d'urgence.

Pour la phase 2, la Ville de Québec s'engage à déposer au ministère le concept de canal de crue en amont du pont de la Maison O'Neil sur le boulevard Wilfrid-Hamel pour le 31 janvier 2020. Par la suite, la Ville s'engage à déposer, d'ici le 20 mars 2020, les documents décrivant le concept retenu pour les travaux et les impacts sur l'environnement de ce projet, et ce, afin d'obtenir l'aval du gouvernement pour réaliser cette phase 2 du projet.

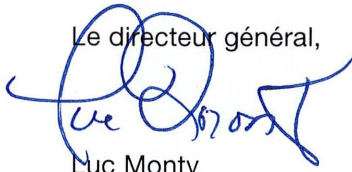
Enfin, pour la phase 3, la Ville de Québec s'engage à déposer au ministère le concept de pérennisation des mesures temporaires d'urgence pour le 27 avril 2020. Par la suite, la Ville s'engage à déposer, d'ici le 31 août 2020, les documents décrivant les travaux à réaliser selon le concept retenu et les impacts sur l'environnement de ce projet, et ce, afin d'obtenir l'aval du gouvernement pour réaliser cette troisième phase du projet.

La Ville de Québec vise toujours obtenir les autorisations gouvernementales de façon séquentielle, soit au fur et à mesure qu'elle présentera les documents requis, à la satisfaction du MELCC, pour que puisse être complétée l'analyse environnementale de chacune des phases à réaliser.

Nous demeurons disponibles pour toutes informations supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.

Le directeur général,



Luc Monty

c.c. Monsieur Régis Labeaume, maire de Québec